Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mercredi 18 novembre 2015

Compte-rendu et relevé de décisions

PRÉSENTS et POUVOIRS

Michel HIRIART, CDG des Pyrénées Atlantiques (*pouvoir de Florence GALZIN, CDG du Loiret)* ; **Loïc CAURET**, CDG des Côtes d'Armor (*pouvoir de Roland LABRANDINE, CDG du Puy-de-Dôme)* ; **Philip SQUELARD**, CDG de la Loire-Atlantique (*pouvoir de Joseph MERCERON, CDG de Vendée*) ; **Gilles ADELSON**, CDG de la Guyane (*pouvoir de Hélène VAINQUEUR, CDG de la Guadeloupe)* ; **Daniel LEROY**, CDG de la Seine-et-Marne (*pouvoir de Marcel LALONDE, CDG de l'Aisne)* ; **François FORIN**, CDG Meurthe et Moselle (*pouvoir de Auguste PICOLLET, CDG de Savoie*) ; **Antoine de MENTHON**, CDG de la Haut-Savoie (*pouvoir de Catherine DI FOLCO, CDG du Rhône)*; **Michel LORENTZ**, CDG du Bas-Rhin ; **Michel BACHELARD**, CDG de la Côte d'Or (*pouvoir de Roger RECORS, CDG de la Gironde)* ; **Maurice BARTHELEMY**, CDG de l'Aveyron (*pouvoir de Jean-Louis NOUHAUD, CDG de la Haute-Vienne*); **Jean-Jacques BERNARD**, CDG d'Ille-et-Vilaine (*pouvoir de Antoine OTTAVI, CDG de Corse du Sud)* ; **Roland BRAY**, CDG du Cantal (*pouvoir de Reine BOUVIER, CDG du Gard*) ; **Jean-Marc FRIZOT**, CDG de Saône-et-Loire (*pouvoir de Gérard MANET, CDG de la Loire)* ; **Claude PONZO**, CDG du Var (*pouvoir de Jean-François PEUMERY, CIG de la Grande Couronne)* ; **Patrice VALENTIN**, CDG de la Marne (*pouvoir de Jean-Claude WEISS, CDG de la Seine Maritime)* ; **Alain VASSELLE**, CDG de l'Oise ; **Martial De VILLELUME**, CDG de Charente Maritime (*pouvoir de Jean-Jacques BENISTI, CIG de la Petite Couronne)*.

EXCUSÉS

Jean-François PEUMERY, CIG de la Grande Couronne ; **Roland LABRANDINE**, CDG du Puy-de-Dôme ; **Marc GODEFROY**, CDG du Nord ; **Jean-Louis NOUHAUD**, CDG de la Haute-Vienne ; **Catherine DI FOLCO**, CDG du Rhône ; **Reine BOUVIER**, CDG du Gard ; **Jean-Jacques BENISTI**, CIG de la Petite Couronne ; **Claude DOMEIZEL**, CDG des Alpes de Haute Provence ; **Gérard MANET**, CDG de la Loire ; **Guy BRANCHUT**, CDG de la Charente ; **Bernard CAILLIAU**, CDG du Pas-de-Calais ; **Régis DEPAIX**, CDG des Ardennes ; **Jean-Claude DEYRES**, CDG des Landes ; **Florence GALZIN**, CDG du Loiret ; **Marcel LALONDE**, CDG de l'Aisne ; **Jean-Pierre LASSERRE**, CDG de Corrèze ; **Joseph MERCERON**, CDG de Vendée ; **Antoine OTTAVI**, CDG de Corse du Sud ; **Jean-Gérard PAUMIER**, CDG de l'Indre et Loire ; **Auguste**

PICOLLET, CDG de Savoie ; **Roger RECORS**, CDG de la Gironde ; **Hélène VAINQUEUR**, CDG de la Guadeloupe ; **Jean-Claude WEISS**, CDG de la Seine Maritime ; **Michel AMIEL**, CDG des Bouches-du-Rhône ; **Alain BERTRAND**, CDG de la Lozère ; **Christian ESTROSI**, CDG des Alpes-Maritimes.

Participaient également Anne GUIBERT, Cindy LABORIE, et Lucie VILMOT Juristes/Chargées de mission, Laetitia BOBECHE, assistante de communication, Nicole BEAUJOUR, assistante de gestion et Christelle MARTIN, assistante de direction.

Présidents présents : 17
Présidents représentés : 15
Présidents présents et représentés : 32

Vérification du quorum

Le quorum est atteint (20 Présidents présents et représentés). Le Conseil d'Administration peut siéger valablement.

Michel HIRIART procède à l'appel des membres présents au Conseil d'Administration et à la répartition des pouvoirs blancs.

Il remercie les membres présents d'être venus malgré les attentats survenus à Paris la semaine précédente. Suite à l'annulation du salon des maires et à la mise en place d'un rassemblement des Maires le mercredi 18 novembre matin, le Conseil d'Administration de la FNCDG, initialement prévu le matin a été reporté l'après-midi.

↳ PRÉSENTATION DES RAPPORTS STATUTAIRES (RAPPORT D'ACTIVITÉ, D'ORIENTATION, FINANCIER)

→ Rapport d'activités 2015 :

Michel HIRIART cède la parole à Antoine de MENTHON pour la présentation du rapport d'activité.

Antoine de MENTHON précise que ce document présente les activités de la Fédération sur l'année 2015 et comporte cinq parties :

1- Les réformes législatives et réglementaires et les relations avec les Pouvoirs publics

2- L'animation du réseau des CDG

3- L'observation de l'emploi territorial et de l'activité des CDG

4- Le développement des actions de communication et de promotion de la FPT

5- Les collaborations institutionnelles et la signature de nouveaux partenariats

Après une présentation détaillée du rapport la parole est donnée à la salle.

Alain VASSELLE indique qu'il a été nommé rapporteur du projet de loi « déontologie » et qu'il a déjà pu auditionner certaines personnes comme les représentants de la DGAFP, de la DGCL, du CNFPT. Monsieur DELUGA, Président du CNFPT et représentant de l'AMF, a notamment insisté sur la présidence des conseils de discipline qui devait rester aux magistrats.

L'article 13 bis du projet de loi prévoit la suppression de l'article 31 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 selon lequel :
« Les commissions administratives paritaires sont présidées par l'autorité territoriale. Lorsqu'elles siègent en tant que conseil de discipline, elles sont présidées par un magistrat de l'ordre administratif, en activité ou honoraire, désigné par le président du tribunal administratif dans le ressort duquel est situé le siège du conseil de discipline. Les règles de fonctionnement des commissions administratives paritaires sont fixées par décret en Conseil d'Etat ».

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984, en confiant la présidence des conseils de discipline, dans un premier temps au magistrat de l'ordre judiciaire puis à celui de l'ordre administratif, dans la fonction publique territoriale, a cherché à préserver la neutralité et la sérénité des débats dans la procédure disciplinaire. Il convient de préserver cette spécificité dans la FPT.

Un amendement de suppression de l'article 13 bis est soutenu par la FNCDG. La Présidence des conseils de discipline par un magistrat de l'ordre administratif doit être maintenue et prévue également pour les commissions consultatives paritaires contrairement aux dispositions de l'article 19 quater du projet de loi.

Daniel LEROY confirme la position de l'AMF pour la suppression de l'article 13 Bis du projet de loi.

Alain VASSELLE pense également qu'il vaut mieux grader les magistrats à la présidence des conseils de discipline. Pour la DGCL, le retrait des magistrats, fait suite à une demande des grandes collectivités qui leur reprochaient de ne prendre que des sanctions du groupe 1.

En ce qui concerne les sanctions du 1er groupe, Alain VASSELLE précise que l'exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de trois jours est réapparue dans le texte mais les syndicats sont contre cet amendement, la ministre risque donc de proposer une exclusion temporaire de fonctions pour 1 jour.

Pour le recrutement direct en catégorie C, le projet de loi prévoit la mise en place d'une sélection. L'employeur serait contraint de vérifier en amont si l'agent entre bien dans le cadre de la catégorie C.

En ce qui concerne la PPL de la FNCDG, **Michel HIRIART** précise que Madame la Ministre souhaite en faire passer une partie dans le cadre du projet de loi relatif à la déontologie. Il doit la rencontrer avec Loïc CAURET le 8 décembre.

Suite aux évènements survenus à Paris le 13 novembre les journées thématiques initialement prévues le 27 novembre et le 11 décembre ont été reportées. **Cindy**

LABORIE précise en effet que la journée de novembre devait se passer à l'Assemblée Nationale or au vu des évènements cela est compromis. Cette journée est reportée au 1er avril 2016.

Loïc CAURET précise que la journée de décembre, co-organisée avec l'AdCF, est reportée au 5 février 2016 suite à des retards pris sur l'ordre du jour et la convocation des intervenants.

Suite à la présentation générale du rapport par Antoine de MENTHON et aux observations de la salle, il est procédé au vote du rapport.

L'ensemble des membres valide le rapport d'activités.

→ **Rapport d'orientation pour 2015 :**

Michel HIRIART indique que les entretiens pour recruter le nouveau Directeur de la FNCDG ont eu lieu ; c'est Thierry SENAMAUD qui remplacera Olivier AYMARD à la Direction de la FNCDG à partir de janvier 2016.

En ce qui concerne le rapport d'orientation, il présente les objectifs qui seront poursuivis par la Fédération pour l'année 2016.

1. Poursuivre la sensibilisation des pouvoirs publics sur la nécessaire évolution des centres de gestion

➢ Poursuivre la sensibilisation autour de la proposition de loi relative aux Centres de Gestion
Sur ce point, le Président indique que la FNCDG a reçu un courrier du CNFPT qui s'étonne de trouver dans la PPL, la gestion de l'Observatoire de la Fonction Publique Territoriale par l'établissement public national. Un courrier de réponse va être adressé à François DELUGA.

➢ L'évolution des missions des CDG et de leur financement
Il est nécessaire de renforcer les CDG dans un contexte de progression des intercommunalités et de réorganisation territoriale.
Le rapport de l'IGA préconise de rendre obligatoire certaines compétences aujourd'hui facultatives notamment celles relatives à la santé et sécurité au travail, à l'action sociale, aux contrats groupe, à la protection sociale complémentaire.

Michel HIRIART donne la parole à Anne GUIBERT pour faire un compte-rendu du groupe de travail qui s'est réuni sur cette thématique en septembre.

Anne GUIBERT rappelle en effet que le Conseil d'Administration de la FNCDG en date du 13 mai 2015 a décidé de réunir un groupe de travail pour étudier les différentes possibilités pour rendre les services relatifs à la santé et sécurité au travail des Centres de Gestion obligatoires.

Cette réunion a eu lieu le 10 septembre. Un document a été remis à l'occasion de cette rencontre pour présenter le contexte réglementaire et les différentes observations des rapports des inspections générales et des CRC. Ce document

présente ensuite l'état des lieux dans les Centres de Gestion des services relatifs à la santé et la sécurité au travail, du coût de ces missions ainsi que des finances des Centres. Il ressort des enquêtes que les CDG ont des pratiques très différentes pour l'exercice de ces missions : certains n'ont qu'un service qui regroupe le service de médecine professionnelle et le service de prévention des risques professionnels, d'autres différencient les deux, des Centres peuvent également n'en exercer qu'un sur les deux... En ce qui concerne les modalités de financement de ces missions, elles diffèrent d'un CDG à l'autre : cotisation obligatoire, cotisation additionnelle, prix à l'acte, prix en fonction de la taille de la collectivité, prix à la journée, prix à l'année... De même les services proposés dans le cadre de ces missions sont différents en fonction des CDG qui ont plus ou moins développé leurs équipes pluridisciplinaires.
Suite à ces constats, le document présente les différentes perspectives d'évolution envisageables (ex. : mission obligatoire pour les CDG mais facultative pour les collectivités avec une cotisation spécifique...).
Il est ressorti des débats qu'avant de travailler sur cette thématique, il fallait régler certains problèmes comme :

- Trouver des solutions à la pénurie des médecins avant de rendre le service de médecine obligatoire
- La mission d'inspection : est-elle obligatoire ou non ? Les CDG ont des positions différentes sur cette question
- Problème de la confusion des 2 services (médecine et prévention) : ne devrait-on pas changer les textes pour que ce soit un seul et même service ?
- Le conseil de l'ordre des médecins devrait reconnaitre la formation INMA pour les médecins de prévention
- Clarifier la situation de l'infirmier du travail
- Quels métiers doit comprendre l'équipe pluridisciplinaire ? (pour que les CDG aient les mêmes offres de services)...

Il a été proposé que la prochaine réunion du groupe de travail, qui aura lieu en même temps que la commission « santé et sécurité au travail », aborde toutes ces problématiques pour formuler des propositions d'évolution avant d'aborder la question de « comment rendre les services relatifs à la santé et la sécurité au travail des CDG obligatoires ? ».

Anne GUIBERT indique que la Fédération a également pu rencontrer l'Ordre des médecins le 4 novembre pour évoquer la problématique de la pénurie des médecins. L'Ordre National des Médecins est conscient de cette problématique mais souligne que le problème du nombre de médecins de prévention est surtout lié à la non attractivité de cette spécialité et aux contraintes imposées par les universitaires concernant la simplification de VAE pour les médecins qui souhaiteraient exercer en seconde carrière la médecine du travail.

2. Renforcer la mobilisation autour de l'évolution et de la promotion de la fonction publique territoriale

➢ **Michel HIRIART** rappelle que des propositions concrètes seront émises dans le cadre du projet de loi déontologie, de l'accord PPCR, et des missions confiées à Philippe LAURENT

➢ Le développement de nouveaux outils de présentation et de promotion de la Fonction Publique Territoriale

➢ L'organisation de la 3ème conférence nationale de l'emploi territorial (CNET)

➢ La mise en ligne d'un nouveau site internet plus moderne et plus riche en informations.

3. Accompagner la réforme territoriale

➢ La réalisation d'un livre blanc sur les impacts RH de la loi NOTRe

➢ La poursuite de l'étude sur les schémas de mutualisation, avec notamment la réalisation de deux nouveaux outils pratiques sur le projet de service et sur la GPEEC

➢ La réalisation d'un livret sur les communes nouvelles et leurs impacts sur les personnels.
Michel HIRIART précise que la Fédération et l'AMF compileront dans un livret l'ensemble des questions statutaires posées par la mise en place de ces communes nouvelles. Une journée commune d'information sur ce sujet sera organisée au premier semestre.

4. Observer l'emploi et la gestion des ressources humaines dans les collectivités territoriales

➢ La cinquième édition du panorama de l'emploi sera présentée lors de la CNET

➢ La deuxième édition du baromètre hoRHizons avec l'AMF et le CNFPT

➢ La mise en place d'un infocentre « Emploi Public et activité des Centres de Gestion »
Le Président souligne que la Fédération souhaiterait développer un infocentre qui lui permettrait d'extraire des données des bilans sociaux, le travail technique d'agrégation demeurant confié à l'ANDCDG.
Une étude de faisabilité juridique sera confiée à un cabinet d'avocats afin que cet infocentre puisse être lancé en 2016.

➢ La réalisation d'un guide de bonnes pratiques RH en lien avec l'ANDCDG

➢ La poursuite du partenariat avec la Gazette des communes pour la diffusion du baromètre RH

➢ Un état des lieux de la sinistralité dans les collectivités territoriales

5. Poursuivre les rapprochements institutionnels visant à valoriser les actions menées par les CDG

➢ La poursuite des collaborations antérieures avec le CNFPT, l'AdCF, l'AMF, la DGAFP, la DGCL, l'UNCCAS, WEKA, l'UGAP, le FIPHF, le FNP et Préventica

➢ Le rapprochement avec d'autres partenaires dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme territoriale et de l'évolution de la Fonction Publique (ministère du travail, DGFP, ADF, ARF, APVF)

6. Renforcer l'information et développer de nouveaux outils

➢ Journée thématique sur les spécificités du management public

➢ Journée thématique sur l'évolution des recrutements

➢ Journée thématique sur la santé au travail et la gestion de l'inaptitude

➢ Le lancement de la base documentaire sur le site de la Fédération

➢ La réalisation d'outils mutualisables

Suite à la présentation générale du rapport par Michel HIRIART, il est procédé au vote du rapport.

L'ensemble des membres valide le rapport d'orientation.

→ Visio conférence mutualisée :

Michel HIRIART expose que, sur proposition de Philip SQUELARD, la Société « Lifesize » a été consultée pour voir les modalités de réalisation de visio-conférences. Le Président et Philip SQUELARD ont pu rencontrer cette société pour avoir une présentation de l'outil. Le coût de ce partenariat est estimé à 52 000€ pour trois ans.

250 licences pourraient être passées pour permettre aux présidents et directeurs de CDG de suivre la visio-conférence. Ces licences permettraient également d'ouvrir la visio-conférence à d'autres personnes.
Ces visio-conférences peuvent se faire sur tablette.

La société Lifesize viendra faire une présentation à l'AG de décembre.

Jean-Jacques BERNARD s'interroge sur le réel objectif de ce partenariat.

Michel LORENTZ demande pour quelles réunions cet outil pourrait être utilisé.

Daniel LEROY n'est pas favorable à l'utilisation de la visio-conférence.

→ Rapport financier :

Michel HIRIART indique que ce document se présente en trois parties :

1. Bilan de l'exercice 2014
2. Bilan prévisionnel au 31 décembre 2015
3. Proposition de budget pour l'année 2016

BILAN DE L'EXERCICE 2014

Le bilan fait apparaitre un résultat positif de 141 745 euros et une maîtrise des dépenses de fonctionnement (-12% par rapport au budget prévisionnel voté l'an dernier en AG).

Les charges se répartissent ainsi :

- charges de personnel 48,46%
- frais de communication et liés à l'organisation de manifestations 20,83%
- charges à caractère général (location immobilière, frais postaux et téléphoniques, équipements, documentation, déplacements dans les Centres...) 18,35%
- frais de fonctionnement des instances (AG, CA, commissions...) 7,35%
- charges liées au site internet 4,21%.

La maîtrise des dépenses reste un objectif continuellement poursuivi. Certains équipements n'ont pas été renouvelés, les envois électroniques sont désormais privilégiés, les frais liés au fonctionnement des instances recouvrent principalement la restauration.

Trois points méritent d'être plus spécifiquement présentés concernant le bilan 2014.
Tout d'abord, les charges liées à la location immobilière. L'indemnité d'occupation due par la FNCDG au prorata des locaux occupés au sein du CNFPT pour la période du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014 a subi une nette hausse par rapport au budget prévisionnel 2014, en raison d'une augmentation des dépenses de fonctionnement du CNFPT qui a été répercutée sur la Fédération.

L'organisation de manifestations et de salons a été plus importante en 2014 avec :

- la tenue d'un stand sur le Salon de l'Emploi Public et dans ce cadre, une journée professionnelle des Ressources Humaines
- la tenue d'un stand sur le Salon des Maires
- l'organisation de deux colloques avec le CSFPT et le CNFPT
- l'organisation de la Conférence Nationale de l'emploi territorial qui a réuni plus de 280 personnes.

De nouveaux outils d'information et de communication ont été développés : ont été éditées des plaquettes institutionnelles, des brochures relatives aux cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale, un nouvel annuaire des Centres de Gestion, un guide Maire-employeur...

Concernant les recettes, en 2014, 96 Centres de Gestion ont réglé leur cotisation, ce qui représente un montant de 1 048 864 euros.

Les autres ressources proviennent notamment :
- des revenus de valeur mobilière de placement pour 10 026 €
- d'un remboursement de 14 950 € par le Groupe moniteur pour un trop perçu lors d'un précédent salon de l'emploi public.

BUDGET 2015 ET SA REALISATION PROJETEE AU 31 DECEMBRE 2015

Michel HIRIART souligne que l'exercice n'étant pas terminé, le bilan 2015 ne peut être pour le moment qu'une projection au regard des dépenses engagées.

Le bilan présenterait un résultat positif d'environ 250 000 euros.

Les charges se répartiraient ainsi :
- charges de personnel 41,74%
- frais de communication et liés à l'organisation de manifestations 34,55%
- charges à caractère général (location immobilière, frais postaux et téléphoniques, équipements, documentation, déplacements dans les Centres...) 12,40%
- frais de fonctionnement des instances (AG, CA, commissions...) 5,66%
- charges liées au site internet 4,72%
- autres dépenses 0,94%.

La majorité des dépenses de communication sont liées à l'organisation du congrès, le bilan financier de ces derniers qui a déjà fait l'objet d'une présentation en CA, pourra être exposé à l'AG de décembre.

Concernant les recettes, à ce jour seul le CDG de Mayotte n'a pas payé sa cotisation.

BUDGET PREVISIONNEL 2016

Le Président indique que le projet de budget 2016 s'inscrit dans une logique de maîtrise des frais généraux et la stabilisation de la masse salariale avec l'arrivée d'un nouveau Directeur début janvier.

Il fait apparaître également le maintien du taux de la cotisation à 1,50 € par agent géré, taux voté à la baisse depuis l'exercice 2015.

Michel HIRIART indique qu'on pourrait peut-être envisager une légère diminution de la cotisation.

Patrice VALENTIN rappelle qu'il y a désormais deux congrès par mandat, il est donc favorable au maintien de la cotisation actuelle par mesure de sécurité (car il est compliqué de revenir sur une augmentation de la cotisation par la suite).

Loïc CAURET soutient les propos de Patrice VALENTIN.

Les charges se répartiraient ainsi :
- charges de personnel 47,72%
- frais de communication et liés à l'organisation de manifestations 20,99%
- charges à caractère général (location immobilière, frais postaux et téléphoniques, équipements, documentation, déplacements dans les Centres...) 13,91%
- frais de fonctionnement des instances (AG, CA, commissions...) 7,30%
- charges liées au site internet 13,91%

- autres dépenses 0,91%.

Les charges portant sur la communication intègrent l'organisation de nouvelles manifestations en lien avec nos partenaires (AMF, UNCCAS...) ainsi que la Conférence Nationale qui se déroulera pendant le salon des maires.

Il est envisagé une refonte totale du site internet en raison des accès limités actuellement tels que les flux RSS ou le lancement des vidéos. Ainsi, la provision sur cette ligne budgétaire est supérieure à celle votée les années précédentes.

L'ensemble des cotisations à l'exception de celle correspondant au seul Centre de Gestion non adhérent (CDG du Territoire de Belfort), ont été inscrites pour l'année 2016.

Suite à la présentation générale du rapport par Michel HIRIART et aux observations de la salle, il est procédé au vote du rapport.

L'ensemble des membres valide le rapport financier.

CONGRÈS 2018 : DÉTERMINATION DU LIEU

Michel HIRIART rappelle que le congrès de la Fédération est organisé tous les trois ans. Cette manifestation s'inscrit dans la perspective de la mise en œuvre des dernières évolutions législatives et réglementaires, tant en matière d'emploi et de recrutement que le champ des prestations d'aide et de conseil aux collectivités. Le congrès se déroulera sur trois jours de travaux au début du mois de juin 2018.

Les équipes de la Fédération se sont déplacées sur trois sites pressentis pour notre prochain congrès :

- Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) ;
- La Baule (Loire-Atlantique);
- La Rochelle (Charente-Maritime).

L'objectif de ces déplacements est de déterminer le meilleur emplacement pour accueillir le congrès de 2018.

Laetitia BOBECHE procède à l'exposé des visites réalisées. Elle souligne que le site de la Rochelle ne serait pas adapté pour un congrès de la FNCDG, c'est un palais offrant le moins bon agencement. Saint Malo et La Baule offrent un même rapport de qualité. Toutefois La Baule présente l'avantage que l'on peut tout faire à pied, il n'y aurait donc pas besoin d'organiser des navettes et serait adaptée aux besoins de la FNCDG (avec des espaces pour les conférences, pour les exposants, des lieux pour les dîners, des hôtels à proximité...).

Michel LORENTZ indique que Strasbourg sera prêt à nous accueillir en 2021.

Jean-Jacques BERNARD souhaite que les services de la Fédération demandent un devis pour faire le congrès à Rennes.

Laetitia BOBECHE et **Cindy LABORIE** indiquent que le palais des congrès de Rennes n'étant pas encore terminé il est difficile de se projeter. De même la date d'échéance des travaux étant fin 2017, la Fédération ne veut pas prendre le risque de réserver un lieu qui ne serait finalement pas approprié voir terminé.

Les membres du Conseil d'Administration valident le lieu de La Baule pour le congrès de 2018 de la FNCDG.

La séance est levée à 17h00.

Antoine de MENTHON
Secrétaire général
Président du Centre de Gestion
De Haute-Savoie